

ils étaient, par là même, frappés de stérilité. Chacun, dans ces tentatives, par sentiment de clocher ou par d'autres motifs, a voulu tirer à soi une partie de cette richesse nationale qui ne peut être exploitée avec profit que si elle est intégrale. On n'a pas apporté dans cette question, ces vues d'ensemble, ces vues larges et cette émulation éclairée qui font concourir tous les efforts à un but commun et sacrifier à l'intérêt général la satisfaction d'avoir à soi, de posséder seul certaines pièces précieuses ou simplement curieuses et certains documents rares, au lieu d'en enrichir les archives nationales. Que de richesses perdent ainsi de leur valeur par l'isolement !

Ces remarques tendent uniquement à signaler ce qui a manqué pour assurer la réunion et la conservation des archives nationales, et nullement à déprécier le zèle déployé et les travaux accomplis par ces sociétés et les particuliers qui se sont heurtés sans cesse à l'indifférence des gouvernements du passé, sans jamais se rebuter. Leurs efforts sont dignes de tout éloge.

Et cette indifférence des gouvernements d'autrefois, on se l'explique aisément ; on peut invoquer, comme excuse en leur faveur, le fait que toute leur énergie pouvait à peine suffire à répondre à des besoins plus pressants. Le pays était encore dans son enfance ; il fallait développer, organiser, créer ; et l'on n'avait guère le temps de s'occuper d'anciens registres et de vieux papiers. Lorsque la législature avait voté une somme, toujours modique, comme subvention à une ou deux sociétés qui s'occupaient de ces questions, elle croyait avoir fait assez, et songeait à des besoins plus tangibles. C'est dans ces circonstances qu'un grand nombre d'archives originales se détérioraient et devenaient inutiles par manque de soin et d'attention. Ces sociétés, il faut le répéter, et les particuliers qui se vouaient à la recherche et à l'étude des anciens manuscrits, prenaient de préférence, pour champ de travail, les premiers temps de la colonie, sous le régime français, et rien n'était changé à l'état de choses où se trouvaient les archives du Canada pour la période qui commence en 1760.

L'incurie a été générale comme elle a été sans interruption jusqu'à ces années dernières, et ce, dès le commencement.

On a vu ce qui s'était fait en 1791 pour les archives françaises. Eh bien ! moins de six années après, en 1796, on trouve une requête du greffier à Montréal, adressée au gouverneur général, dans laquelle il est fait un tableau désolant de la condition des registres et des papiers anciens déposés au greffe.

Cet état de choses a changé depuis quelques années, et l'apathie qui régnait relativement à ces questions a disparu. Les gouvernements provinciaux, celui de Québec en première ligne, commencent à s'occuper de rechercher tout ce qui intéresse notre histoire. Il ne faut plus, pour obtenir de grands résultats, qu'une action commune.

Les anciennes provinces, jalouses à bon droit des riches matériaux historiques qu'elles possèdent, travaillent activement à compléter leurs archives ; mais il y aura forcément des lacunes considérables dans leurs collections, qui resteront toujours incomplètes parce qu'elles sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, formées les unes contre les autres, sans lien entre elles, sans cette entente que devraient établir la communauté des intérêts et un but commun à poursuivre.

On fait de grands efforts et on dépense beaucoup d'argent pour découvrir et faire copier, en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, des pièces qui ne courent aucun danger de se perdre. Le but est louable et l'œuvre digne d'éloges, mais on devrait aussi recueillir et préserver de la destruction les documents originaux qui sont disséminés dans notre pays, et qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Les pertes survenues dans les documents de ce genre sont à jamais irréparables.

Il est urgent de faire appel à toutes les bonnes volontés pour constituer les archives du Canada sur une base solide. Tous ceux qui ont à cœur cette œuvre, tous les intéressés devraient s'entendre, adopter un programme commun, se partager les recherches et les travaux à accomplir, s'entraider, échanger leurs catalogues, fixer les collections que chacun serait appelé à faire, et n'avoir qu'un but : la création des Archives Nationales. Il devrait se former entre eux le concert le plus cordial, chacun travaillant dans l'intérêt général.